

Compte rendu

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 27 MARS 2025

Présents : Mme BOULIN Laurence, Mme CAMBRELENG Virginie, M. CASTEL Jean-Pierre, M. CLAMENT Cyril, M. CLAMENT Pierre. DELIGNAC Matthieu, M. GAVA Max, Mme LABONNE Christine, Mme RODRIGUES Maria, M.CORBFIN Yannick, M. TRISTANT Bernard

Absent excusé :

Procuration :

Convocation en urgence envoyée le 20 mars 2025

Secrétaire de séance : M. TRISTANT Bernard

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 20/02/2025
- Vote du CFU 2024 Commune
- Affectation des résultats 2024 Commune
- Vote du CFU 2024 des budgets annexes (Irrigation et Zac Petite Vigne)
- Affectation des résultats 2024 des budgets annexes (Irrigation et Zac Petite Vigne)
- Etude de devis
- Vote du Budget Primitif 2025 des budgets annexes (Irrigation et Zac Petite Vigne)
- Questions diverses.

Monsieur le Maire accueille les membres du Conseil Municipal,

Il propose au conseil municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Délibération cession du droit au bail commercial entre la société BDF et la société STB66
- Autorisation à Monsieur le Maire pour la demande de prêt bancaire

Le conseil municipal accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour de la réunion

DELIBERATION 2025/012 CESSION DU DROIT AU BAIL COMMERCIAL SOCIETE BDF ET LA SOCIETE STB66

Dans le cadre de la cession du droit au bail commercial signé le 23 mai 2022 entre la Commune et la société dénommée D.B.F représentée par Monsieur David BOIREAU au profit de la société dénommée STB66 immatriculée au RCS de BERGERAC sous le numéro 932290257 représentée par Monsieur Charif SOUARY.

La commune étant propriétaire du local, Monsieur le Maire a rencontré le porteur du projet intéressé par la reprise du fonds de commerce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Donne tous pouvoirs à M.Pierre CLAME NT , agissant en qualité de représentant de la Commune à l'effet d'intervenir à l'acte authentique de cession du fonds de**

commerce à recevoir par Maître Sylvie ORIFELLI-TEILHET notaire à MARMANDE (47200) afin de donner l'agrément susvisé.

DELIBERATION 2024/013 AUTORISATION MONSIEUR LE MAIRE DE CONTRACTER UN PRET AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de solliciter un prêt auprès de la banque des territoires pour les travaux de création d'un jardin public et d'une terrasse pour le commerce multiple.

Il propose de faire un emprunt avec les caractéristiques de l'emprunt :

- Montant : 150 000 €
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Type d'amortissement : Amortissement prioritaire.
- Taux d'intérêt : livret A + 0.40%
- Périodicité : Trimestrielle
- Frais de dossier : 0,06 % du montant de chaque ligne de prêt

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Émet un avis favorable
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents auprès de la banque des territoires

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20/02/2025

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025/014 VOTE DU CFU 2024 COMMUNE

Investissement

Dépenses	Prévu :	418 275,50
	Réalisé :	147 711,50
	Reste à réaliser :	38 237,29

Recettes	Prévu :	418 275,50
	Réalisé :	94 472,24
	Reste à réaliser :	107 998,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	607 940,81
	Réalisé :	442 968,36
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	607 940,81
	Réalisé :	640 872,43
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-53 239,26
Fonctionnement :	197 904,07
Résultat global :	144 664,81

DELIBERATION N° 2025/015 AFFECTATION DES RESULTATS 2024 COMMUNE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	57 331,26
- un excédent reporté de :	140 572,81
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	197 904,07
- un déficit d'investissement de :	53 239,26
- un déficit d'investissement de :	53 239,26
- un excédent des restes à réaliser de :	69 760,71
Soit un excédent de financement de :	16 521,45

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	197 904,07
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	197 904,07
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	53 239,26

DELIBERATION N° 2025/016 VOTE DU CFU 2024 DU BUDGET ANNEXE IRRIGATION

Investissement

Dépenses	Prévu :	43 190.35
	Réalisé :	15 522.86
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	43 190.35
	Réalisé :	9 606.79
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	58 707.97
	Réalisé :	11 896.36
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	58 707.97
	Réalisé :	58 377.97
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-5 916.07
Fonctionnement :	46 481.61
Résultat global :	40 565.54

DELIBERATION N° 2025/017 AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET ANNEXE IRRIGATION

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	8 253.64
- un excédent reporté de :	38 227.97
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	46 481.61
- un déficit d'investissement de :	5 916.07
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	5 916.07

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	46 481.61
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	5 916.07
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	40 565.54
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	5 916.07

DELIBERATION N° 2025/018 VOTE DU CFU 2024 DU BUDGET ANNEXE ZAC PETITE VIGNE

Investissement

Dépenses	Prévu :	3 206.28
	Réalisé :	2 006.28
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévu :	21 288.00
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	22 488.00
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévu :	22 488.00
----------	---------	------------------

Réalisé :	0.00
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-2 006.28
Fonctionnement :	0.00
Résultat global :	-2 006.28

DELIBERATION N° 2025/019 AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET ANNEXE ZAC PETITE VIGNE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0.00
- un déficit reporté de :	0.00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0.00
- un déficit d'investissement de :	2 006.28
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	2 006.28

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : DEFICIT	0.00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0.00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	2 006.28

DELIBERATION 2025/020 CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire présente les divers devis concernant les travaux de création d'un jardin public et d'une terrasse couverte pour le commerce multiple :

- Terrassement : 51 219.50 € HT
- Eclairage solaire : 5 833.35 € HT
- Courts de tennis : 19 500.00 € HT
- Terrasse commerce multiple : 7 038.00 € HT
- Aménagement tour Eiffel et moulin Rouge : 10 000.00 € HT

Monsieur le Maire présente le devis concernant les travaux de réparation de l'Eglise :

- Extérieur 1 985.00 € HT
- Réparation de fissures 2 390.00 € HT
- Mise en place de 2 regards en béton 770.00 € HT
- Intérieur 3 635.00 € HT
- Total 8 780.00 € HT

Monsieur le Maire présente le devis concernant les travaux d'appentis en bois pour le terrain du foot :

- Fourniture et pose 6 325.60 € HT

Monsieur le Maire présente le devis concernant les travaux de broyage des étangs pour un montant de 816.67 € HT

Les membres du conseil municipal présents délibèrent et valident à l'unanimité les devis :

Pour les travaux du jardin public et terrasse commerce multiple

- Terrassement : 51 219.50 € SARL EBTA
- Eclairage solaire : 5 833.35 € Entreprise MORASSUT
- Courts de tennis : 19 500.00 € SAE
- Terrasse commerce multiple : 7 038.00 € EI LEYMONIS
- Aménagement tour Eiffel et moulin Rouge : 10 000.00 € EI LEYMONIS

Pour les travaux de l'église : entreprise CASSIN FLORENT MACONNERIE

- Extérieur 1 985.00 € HT
- Réparation de fissures 2 390.00 € HT
- Mise en place de 2 regards en béton 770.00 € HT
- Intérieur 3 635.00 € HT
- Total 8 780.00 € HT

Les travaux d'appentis en bois pour le terrain du foot : VS HABITAT

- Fourniture et pose 6 325.60 € HT

Les travaux de broyage des étangs : EARL DE LAURET

- Travaux de broyage des étangs pour un montant de 816.67 € HT

DELIBERATION N° 2025/021 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE IRRIGATION

Investissement

Dépenses	:	41 972,63
Recettes	:	41 972,63

Fonctionnement

Dépenses	:	61 045,54
Recettes	:	61 045,54

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	41 972,63 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	41 972,63 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	61 045,54 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	61 045,54 (dont 0,00 de RAR)

DELIBERATION N° 2025/22 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE ZAC PETITE VIGNE

Investissement

Dépenses	:	3 206,28
Recettes	:	21 288,00

Fonctionnement

Dépenses	:	22 488,00
Recettes	:	22 488,00

Pour rappel, total
budget :

Investissement

Dépenses	:	3 206,28 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	21 288,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	22 488,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	22 488,00 (dont 0,00 de RAR)

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur informe les membres du conseil que le projet agrivoltaïque porté par la société WPD sur les communes de St Sernin et Villeneuve de Duras a été abandonné
- Monsieur le Maire les membres du conseil sur l'avancée des demandes de PC présentées par la commune, suite à des échanges avec le service instructeur, la commune est en attente des arrêtés
- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de soutien, aux projets de la commune, envoyée par Madame LAPORTE, députée du Lot et Garonne
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil du courrier reçu du Tribunal Administratif détaillant de l'indemnisation du commissaire enquêteur suite l'enquête publique réalisée dans le cadre de la révision allégée n°1 et la modification n°1 du PLU
- Monsieur le Maire informe les membres que des travaux d'entretien seront réalisés au Gite n°13.
- Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine RANTÉ, Présidente de l'association **Le Passage** pour présenter son association :

Siège : à ST SERNIN

Cadre : Association loi 1901, reconnue d'intérêt général, adhérente à la SFAP (Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs)

Objet : Accompagnement des personnes âgées en fin de vie, et/ou malades, et l'accompagnement de leurs proches.

Origine : Partant du constat que la fin de vie, le grand âge ou la maladie isolent, l'association veut apporter présence, écoute et réconfort à des personnes en fin de vie, âgées, seules ou isolées, et/ou malades et à leurs proches. Notre engagement est simplement d'être à leurs côtés et de proposer une présence, une écoute, jusqu'au bout.

Objectifs : L'association souhaite :

- Apporter un accompagnement, une écoute, une présence et des échanges.
- Accompagner les proches dans l'épreuve du deuil, leur apporter une écoute, un moment de parole, un réconfort.
- Aider les personnes endeuillées à trouver les informations et l'aide nécessaire pour se voir soulagées dans cette période douloureuse.

Le Passage s'engage à la prise en compte de la dignité de chaque personne. Les accompagnements sont faits dans le respect des opinions philosophiques et religieuses de la personne accompagnée, dans le respect de son intimité, avec discrétion, confidentialité et sans interférence dans les soins. En respect de la loi, l'accompagnant n'exerce en aucune façon de pression morale ou philosophique.

Pour cela, nos bénévoles sont sélectionnés, recrutés et formés comme l'exige la loi, ceci afin d'assurer des accompagnements de qualité et d'être dans une posture juste de bénévole. « *Du fait de la gratuité de leur engagement, ils témoignent au nom du corps social d'une attention à l'égard des personnes en souffrance, ce qui conforte un sentiment d'appartenance à la communauté humaine. Par leur regard, ils confirment la personne dans son identité et dans sa dignité* ». (Extrait de la loi Kouchner),

Deux actions principales :

- Accompagnement des personnes en fin de vie et/ou isolées en EHPAD

Nos équipes de bénévoles d'accompagnement proposent des visites dans plusieurs établissements de la Nouvelle Aquitaine.

Où : dans les EHPAD, en Lot Et Garonne : Duras et Penne d'Agenais, en Gironde à Mérignac et Lamarque (Médoc) et en Dordogne à Bergerac.

L'accompagnement est aussi un engagement de proximité, régulier et inscrit dans la durée.

- Groupes de parole pour les personnes endeuillées

L'association Le Passage propose pour les personnes qui traversent un deuil un espace de paroles qui permet de déposer leurs vécus, ressentis, émotions, pensées autour de ce deuil. Les accompagnants du deuil offrent une écoute attentive et bienveillante, permettant aux personnes en deuil de s'exprimer librement et de partager leurs émotions sans jugement et en toute confidentialité.

Moyens

- Humains : L'association est composée d'une vingtaine d'adhérents. De plus, l'association est soutenue dans son action par une psychologue diplômée, ayant une large expérience de soutien de bénévoles d'accompagnement.
- Financiers : L'association vit majoritairement des cotisations de ses adhérents et de dons. Dans un objectif de développement de nos actions, notamment de formation, nous recherchons des financements publics et privés.
- Matériels : L'association ne possède pas de locaux propres et son siège social est établi au domicile de la présidente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le Maire,
Pierre CLAMENT.